

## Déclaration du syndicat Force Ouvrière de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Monsieur le Directeur Général,

Vous soumettez aux organisations syndicales un projet relatif à l'ouverture de négociations sociales.

Nous tenons à rappeler que, si négociation il y a, celle-ci ne peut se tenir que dans le cadre d'une part du maintien de l'unicité de l'AP-HP en tant qu'hôpital un et indivisible et d'autre part dans le respect du statut particulier des personnels et de leurs droits.

Or, dès le deuxième paragraphe, vous indiquez « *Les accords du Ségur conduisant à mener des négociations au niveau des établissements, il est proposé d'ouvrir un large champ de négociations pour rechercher de nouveaux équilibres dans l'ensemble de l'AP-HP* ».

Nous voudrions être sûrs que l'on parle bien de la même chose, les négociations se font bien au niveau de l'AP-HP et pas par GH ?

Vous dites « *vouloir concilier le service du patient et la qualité de vie au travail* », « *renforcer la notion d'équipe* », « *stabiliser les plannings, des équipes* », ...

Partout les équipes sont au bord de la rupture, la situation des personnels a été davantage dégradée par la mise en place de l'OTT. La situation dans les hôpitaux est dramatique, les contraintes imposées n'ont fait qu'aggraver les conditions de travail et la qualité des soins mais également déstructuré la vie de famille.

Les collègues dans l'impossibilité de concilier « *vie professionnelle et vie privée* » démissionnent, prennent des disponibilités, vont dans le privé. Et nous avons malheureusement connu le drame des suicides. Ils ne peuvent plus travailler dans ces conditions, venant au travail la boule au ventre de peur de mal faire, ne sachant pas s'ils pourront soigner les patients convenablement.

Monsieur le Directeur Général,

Vous dites « *vouloir concilier le service du patient et la qualité de vie au travail* », « *renforcer la notion d'équipe* », « *stabiliser les plannings, des équipes* », ...

Si votre intention est d'améliorer la qualité de vie de travail et d'assurer la qualité des soins des patients ainsi que leur sécurité, les mesures existent.

Vous avez le pouvoir d'annuler l'OTT telle que vous l'avez imposée en 2016 contre l'avis de la grande majorité des personnels et de revenir aux équipes fixes et horaires fixes.

Améliorer la qualité au travail, donc les conditions de travail, cela passe par l'embauche massive de personnels et l'intégration de tous les contractuels dans le statut particulier des personnels de l'AP-HP.

Dernièrement, la non reconnaissance du COVID comme Maladie Professionnelle par le gouvernement a soulevé une indignation générale, en 2 semaines nous avons réuni 6320 signatures sur le retrait du décret du 14 septembre 2020 et que tous les personnels hospitaliers atteints du COVID soient reconnus en maladie professionnelle.

Certes vous avez écrit une note le 30 septembre, qui reconnaît deux cas de figure :

- Le personnel qui a été atteint par le COVID qui se trouve reconnu dans le nouveau tableau de maladie professionnelle pour les « *affections respiratoires aiguës liées à une infection au SRAS –CoV2* ». se verrait reconnu en maladie professionnelle après avoir fourni les examens biologiques ou scanner ou à défaut une histoire clinique documentée et ayant nécessité une oxygénothérapie.

- Le personnel atteint par le COVID mais qui ne remplirait pas les conditions pour être reconnu en maladie professionnelle définies dans le nouveau tableau des maladies n° 100, leurs absences et périodes de soins pourront être reconnus en maladie imputable au service.

Mais pour Force Ouvrière seul le retrait du projet est envisageable.

Vous voulez « *accorder aux membres d'une même équipe ou d'un même service une prime d'engagement sur la base de la conduite de projets (ou de l'atteinte d'objectifs), d'amélioration de la qualité du service rendu au patient* ».

Quels sont les objectifs à atteindre par les personnels pour pouvoir toucher cette prime ?

La réponse est donnée dans votre document (paragraphe 3) dans lequel vous indiquez : « *il s'agit aussi de voir comment la reprise partielle de la dette hospitalière, dont le processus va être prochainement lancé, pourrait contribuer à nos objectifs sociaux* ».

Monsieur le Directeur Général,

Devant la gravité de la situation, la vis budgétaire devrait être desserrée. Ce n'est pas possible que l'AP-HP, premier CHU d'Europe, durant la première vague de la COVID, ouvre des lits de réa dans les couloirs, dans les blocs, que nous ayons envoyé des patients en province par manque de lit, que nous soyons en manque de masques, de tests, de respirateurs, de médicaments, etc...

Comment allons-nous faire ? Quand nous allons avoir les patients déprogrammés, que l'on devra hospitaliser en urgence les patients reportés du printemps, qu'il y aura les épidémies de grippe, de gastro-entérites, de bronchiolites. Nous avons tous en mémoire les enfants qui ont été envoyés l'année dernière dans des structures de province car nous n'avions pas de lits pour eux.

Vous voulez également « *revoir l'organisation du travail telle qu'elle a été définie en 2016, dans un contexte différent* ».

Aujourd'hui, le contexte est bien entendu différent et la pandémie a révélé au grand jour en accentuant encore plus cette situation de désorganisation des hôpitaux, des services, des équipes. Plus que jamais il apparaît aux yeux de tous le manque cruel de personnels et de moyens.

Doit-on vous rappeler que vous avez mis en place les Supra GH, regroupant plusieurs GH dont l'objectif ce sont les fusions à répétition, les regroupements d'hôpitaux, de services, de spécialités pour aboutir aux suppressions de centaines de lits, notamment de réanimation, lits qui nous ont fait cruellement défaut dans nos établissements lors de la première vague de pandémie.

Si vous voulez vraiment que l'AP-HP puisse répondre aux besoins de santé de la population face à la catastrophe qui s'annonce, annulez tous les projets en cours tel que le regroupement des hôpitaux Beaujon et Bichat, annulez les fermetures de lits dans les hôpitaux de longs séjours,... réouvrez tous les lits qui ont été fermés.

Monsieur le Directeur général,

Force Ouvrière est attachée à la négociation. Mais vous le savez, Force Ouvrière ne participera pas à la remise en cause de l'unicité de l'AP-HP et du statut particulier de ses agents.